

Bonjour à tous,

Vous avez été admis en **Licence Professionnelle à la Faculté de Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes**.

Pour les étudiants.es **ayant confirmé leur proposition d'admission sur eCandidat** :

Vous devez impérativement envoyer votre contrat d'apprentissage ou la promesse d'embauche que vous avez signé avec votre entreprise/laboratoire au CFA LEEM via l'adresse mail suivante :

t.pernet@leem-apprentissage.org

Vous devez envoyer ce contrat ou promesse d'embauche avant le 31 août 2026 (condition obligatoire pour pouvoir vous inscrire).

Les inscriptions se déroulent en 2 étapes :

- I. **Première étape** : faire les démarches concernant la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** en vous connectant sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Lorsque vous vous serez acquitté.e de cette contribution d'un montant de 105 €, un **code** vous sera donné. Il faudra le saisir au moment de votre inscription administrative, sans ce code vous ne pourrez pas vous inscrire.
- II. **Deuxième étape** : procéder à votre inscription administrative ainsi que le paiement de vos droits sur le site de l'Université Grenoble Alpes. En fonction de votre situation, consultez les pages suivantes :
- III.
 - c'est votre première inscription à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-premiere-inscription-600426.kjsp?RH=1575898842550>
 - vous êtes déjà inscrit à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586>

Vous devrez **déposer vos pièces justificatives nécessaires pour finaliser l'inscription sur internet** via ce lien :

<https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Pour les étudiants n'ayant jamais été inscrits à l'UGA : vous recevrez par mail vos identifiants pour vous connecter à cette plateforme (72h après votre inscription)

Pièces qui seront à déposer :

- Carte identité ou passeport,
- **Attestation de responsabilité civile** couvrant l'année 2026 au nom de l'étudiant (*attention le document doit contenir la garantie des risques liés à la formation*),
- Diplôme du BAC
- Diplôme Bac+2 (relevés de notes ou attestation de réussite dans l'attente de la délivrance du diplôme)
- La charte TP
- Photo couleur (pour les étudiants jamais inscrits à l'UGA)

Concernant la réunion de rentrée (OBLIGATOIRE):

Pour la licence PRO SPRA (sécurité et prévention des risques alimentaires) :

En présentiel, le **lundi 7 septembre 2026 à 10h00**, à l'IFPS (175 Av. Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères), en **SALLE 111**

Pour la licence PRO B2 (bio-industries et biotechnologies) :

En présentiel, le **lundi 7 septembre 2026 à 11h00**, à l'IFPS (175 Av. Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères), en **SALLE 203**

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

L'UGA s'attache à offrir aux personnes en situation de handicap des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées à leurs besoins et à leurs projets.

Vous trouverez toutes les informations ici : <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/votre-situation/etudiant-en-situation-de-handicap/etudiant-en-situation-de-handicap-1397164.kjsp>

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Pour information, **la scolarité sera fermée du 23 juillet (au soir) au 23 août inclus**,

La scolarité des Licences Professionnelles